

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

DATE CONVOCATION

1^{er} décembre 2022

DATE D'AFFICHAGE

1^{er} décembre 2022

Nombres de conseillers

en exercice : 14

présents : 10

votants : 13

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, MARDI 06 DÉCEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Étaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, M. FIMIEZ, M. JOUSSE, Mme GUYON, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. BARRIER donne procuration à M. LECERF
M. BELFORT donne procuration à Mme LE DRÉAU
Mme EL KRIMI donne procuration à Mme COUET
Mme JODEAU BELOTTI

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Pascal JOUSSE

1. Ouverture d'une ligne de trésorerie

Délibération DE01-06122022

Martine COUET propose d'ouvrir une ligne de trésorerie de 400 000 euros afin de pouvoir remédier aux imprévus et de pouvoir rembourser l'emprunt à court terme en février prochain plus sereinement. Cette ligne de trésorerie permettra de ne pas alourdir le taux d'endettement de la commune et ne sera utilisée que si besoin.

Martine COUET demande aux membres du Conseil de lui donner leur accord afin de procéder à l'ouverture de la ligne de trésorerie.

Une proposition du Crédit agricole a été reçue en mairie dont le détail figure ci-dessous :

Montant :	400 000€
Durée :	12 mois Euribor 3 mois moyenné + 0,20%
Taux variable :	index de novembre 2022 = 1,442 % flooré à 0* (taux minimum de 0,20 %)

Prélèvement des intérêts : trimestriellement et à terme échu par débit d'office
Commission d'engagement : 0,10 % l'an, prélèvement à la mise en place
Frais de dossier : néant
Déblocage : par le principe du crédit d'office
Minimum de tirage : 7 600€
Calcul des intérêts : sur 365 jours
Fin de validité de l'offre : 29/12/2022

et une autre proposition de la Banque Postale doit arriver.

Miguel FIMIEZ prend la parole pour dire que la conjoncture n'est pas propice pour ouvrir cette ligne de trésorerie. « Mettre de l'argent dans la boulangerie, alors que beaucoup d'autres ferment ce n'est pas le moment ». Il préférerait qu'un accord soit signé avec un boulanger. Il est contre la ligne de trésorerie de 400 000 euros et dit « en cas d'urgence, on peut faire une décision modificative ». Mme COUET lui répond qu'on ne peut pas partir à l'aveugle et que la Décision Modificative est prise par rapport au budget déjà défini. M. FIMIEZ dit qu'on ne peut pas prévoir l'augmentation de l'électricité.

Mme LE DRÉAU intervient pour dire qu'on n'est pas encore sur les prévisions du budget 2023. M. FIMIEZ redit qu'il est pour faire une DM. M. LECERF précise que la décision modificative doit être prévue au budget. Mme LE DRÉAU explique à M. FIMIEZ que quand on fait une DM, l'argent qui est utilisé est pris sur une ligne du budget général non utilisée pour alimenter une autre ligne où on a besoin d'argent. Les sommes utilisées sont donc déjà inscrites sur le budget primitif.

M. FIMIEZ dit qu'il y a des maires qui ont peur. Il dit aussi « on pourra faire un emprunt au moment voulu si besoin ». Mme COUET répond qu'on ne peut pas agir dans l'urgence. Il faut anticiper.

Mme DESBOIS demande ce qui se passerait si on ne faisait pas cette ligne de trésorerie. Mme COUET lui répond que la perception ainsi que M. BERACHOUA du Cabinet SVP qui a réalisé l'audit financier pour la Cdc, ont conseillé de l'ouvrir. Ce n'est pas un emprunt. Si cette ligne est utilisée, il y aura des intérêts à rembourser mais cela coûtera moins cher qu'un emprunt.

Mme DESBOIS précise que dans la comptabilité privée cette ligne de trésorerie correspond à une réserve.

Mme DEMAYA intervient pour dire que cette solution est meilleure que d'ouvrir un emprunt dans l'urgence comme proposé par M. FIMIEZ.

M. FIMIEZ dit qu'il faut attendre 2023 car il ne sait pas comment sera le futur. Mme COUET lui dit qu'elle ne le sait pas non plus. M. FIMIEZ dit qu'il avait prévu la crise.

M. FIMIEZ évoque l'augmentation des indemnités des élus au début du mandat et la discussion dérive.

Mme COUET précise que les indemnités couvrent également tous les frais afférents au mandat (essence, autoroute...)

Mme COUET évoque sa prise en charge du poste d'accueil pour soulager Valérie HERVÉ depuis quelques mois faute de candidats. Deux personnes étaient retenues, une s'est retractée au dernier moment, la seconde a démissionné au bout de deux jours ½.

A cela, M. FIMIEZ répond « tant mieux, tu es maire. Tu ne travailles pas donc tu peux le faire ».

Martine COUET dit « on va arrêter là et on va passer au vote pour l'ouverture de la ligne de trésorerie ».

Le Conseil municipal donne son accord à 11 voix pour et 2 absentions pour ouvrir cette ligne de trésorerie auprès de l'établissement bancaire mieux disant et donne tout pouvoir à Martine COUET pour signer les documents.

Fait à Voivres-lès-le-Mans
Le 16 décembre 2022

Le Maire
Martine COUET

Le secrétaire de séance
Pascal JOUSSE

